

Pour diffusion immédiate



icccrc
IMMIGRATION CONSULTANTS OF
CANADA REGULATORY COUNCIL
CRCIC
CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES
CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

Le CRCIC conclut un Mois de la prévention de la fraude 2016 couronné de succès

Lancement d'un micro site Web sensibilisant le public à la fraude à l'immigration

Burlington (Ontario), le 31 mars 2016 – Le CRCIC a terminé sa campagne réussie du Mois de la prévention de la fraude 2016 en lançant un micro site Web destiné à alerter le public à propos de la fraude à l'immigration. Ce site – www.fraudealimmigration.ca (en français) et www.immigrationfraud.ca (en anglais) présente de l'information importante aux personnes souhaitant venir au Canada pour qu'elles puissent prendre des décisions éclairées. Le Mois de la prévention de la fraude est une campagne annuelle menée par les entreprises, les organisations et le gouvernement visant à attirer l'attention sur les dangers liés à la fraude.

Plus tôt dans la journée, le CRCIC a participé à un symposium sur la fraude à l'immigration, à Toronto, organisé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). À l'occasion de cet événement destiné à sensibiliser davantage la population et fournir de l'information préventive à propos des fraudes, notamment sur les fraudes propres à l'immigration qui ciblent les nouveaux arrivants au pays, le CRCIC était à la disposition des médias pour répondre aux questions sur l'immigration au Canada et sur la fraude. « Les consommateurs gagnent à être vigilants et à se protéger », a affirmé Christopher Barry, président et chef de la direction intérimaire du CRCIC, lors du lancement du Mois de la prévention de la fraude en début de mars. « Si cela semble trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas. Nous demandons donc l'aide du public pour nous assurer que les immigrants arrivent à bon port au Canada. »

La campagne du Mois de la prévention de la fraude 2016 du CRCIC s'est déroulée quotidiennement sur les médias sociaux où des messages, envoyés au public du monde entier, mettaient l'accent sur le besoin d'être vigilant au moment de retenir des services professionnels en vue d'immigrer au Canada. Le CRCIC a également fait de la publicité dans des journaux locaux partout au Canada et a participé à plusieurs initiatives, notamment une conférence nationale sur l'immigration. Le CRCIC est membre du Forum sur la prévention de la fraude du Bureau de la concurrence.

- 30 -

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

M. Daniel Roukema

Directeur des communications

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC)

Tél. : 1-877-836-7543; courriel : communications@icccrc-crcic.ca

À propos du CRCIC

Désigné par le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), le CRCIC est l'organisme de réglementation national qui régit les consultants en immigration et en citoyenneté ainsi que les conseillers d'étudiants étrangers canadiens. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et la *Loi sur la citoyenneté* prévoient que les personnes fournissant des conseils en immigration ou en citoyenneté moyennant des frais ou une autre forme de rétribution doivent être réglementées par le CRCIC à titre de consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) ou de conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE), exception faite des membres en règle d'un barreau provincial ou territorial ou de la Chambre des notaires du Québec.